

Association Grésivaudan Nord Environnement  
(GRENE)  
info@grene38.fr

Grenoble, le 22 JUL. 2026

Direction des mobilités  
Service études, stratégie et investissements  
Contact : dm.sesi@isere.fr  
DM/SESI/26-155

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courriel par lequel vous évoquez l'accident mortel d'un cycliste en sortie de La Belle Via et m'interrogez sur l'absence d'aménagement cyclable sur la RD 29 entre les communes de Goncelin et du Touvet.

Sachez que j'en ai pris connaissance avec attention.

Le Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG) a en effet porté des études pour la création d'une liaison cyclable inter-rives entre Goncelin et Le Touvet en lien avec le Département de l'Isère et les deux Communes. Fin 2025, le scénario à court terme, passant par le chemin des Terres du Pont, a été retenu. Il est maintenant nécessaire qu'il obtienne les autorisations environnementales.

Concernant le malheureux accident survenu, je tiens à vous assurer que le Département a été vigilant pour correctement signaler aux usagers de la voie verte qu'ils quittent cette dernière et doivent céder le passage aux véhicules prioritaires circulant sur la RD 29. La distance de visibilité, supérieure à 150 m, est suffisante pour qu'un usager de cette voie non prioritaire ait le temps de prendre sa décision pour s'insérer sur la route départementale.

L'aménagement d'itinéraires cyclables sécurisés et le développement de la pratique cyclable en Isère est l'une des priorités du Département de l'Isère.

En 2021, le Département s'est fixé pour objectif de doubler le réseau d'aménagements cyclables en Isère d'ici à 2028. Il est notamment prévu de favoriser le développement de grands itinéraires cyclables sécurisés permettant de traverser le département du nord au sud et d'est en ouest.

Plus localement, le Département a aménagé environ 30 kilomètres de voies vertes sur La Belle Via et mettra en service fin 2027 une passerelle pour les modes actifs à Brignoud.

Je vous informe qu'une copie de ce courrier sera transmise au Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG), à la Communauté de communes Le Grésivaudan, à la Commune de Goncelin, à la Commune du Touvet et au Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (SYMBHI).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur général des services

  
Hervé Monnet